



# RENTÉE SCOLAIRE 2018-2019

## PENSEZ AUX INSCRIPTIONS



DU LUNDI 16 AVRIL 2018 AU VENDREDI 6 JUILLET 2018

## QUI DOIS-JE INSCRIRE À L'ÉCOLE POUR LA RENTÉE DE SEPTEMBRE 2018 ?

INSCRIPTIONS	À L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL FORT		À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARTHUR RIMBAUD
	en Petite Section	en Moyenne ou Grande Section	
Qui dois-je inscrire pour la rentrée de septembre 2018 ?	Mes enfants nés entre le 01/01 et le 31/12/2015	Mes enfants, s'ils sont inscrits dans une autre école	Mes enfants qui entreront au CP (même s'ils sont déjà scolarisés en maternelle à Guignicourt)
<b>1</b> Je me rends dans la mairie de ma commune de résidence pour la <b>PRÉ-INSCRIPTION</b>	La pré-inscription ne concerne que mes enfants qui seront scolarisés en petite section et ceux issus d'une école extérieure à Guignicourt. Si je réside à Guignicourt, j'effectue cette démarche auprès de M <sup>me</sup> Vauthier, chargée des affaires scolaires (bureau au 1 <sup>er</sup> étage - tél. 03 23 25 36 67) <b>les lundi 16/04, mardi 17/04 de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le mercredi 18/04 de 9h à 12h.</b> ☞ Un certificat de pré-inscription me sera remis pour inscrire mon enfant à l'école.		
Pour la pré-inscription, quels documents dois-je présenter à la mairie ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• Carte nationale d'identité du parent qui procède à la pré-inscription</li> <li>• Carnet de santé de l'enfant</li> <li>• Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, facture EDF ou téléphone de moins de 6 mois)</li> <li>• <b>Dérogation scolaire acceptée</b> (sauf si mon enfant est domicilié à Guignicourt, Prouvais, Provilleux ou Menneville)</li> </ul>		
<b>2</b> Je me rends à l'école pour <b>L'INSCRIPTION</b>	<b>Les lundi 07/05 à 17h et vendredi 11/05 à 9h</b>		<b>Les lundis 07/05, 14/05 et 28/05 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30</b>
Où dois-je me rendre ?	à l'école Paul Fort - Rue Jean Racine		à l'école Arthur Rimbaud - Rue des Écoliers
Qui vais-je rencontrer ?	M <sup>me</sup> Payen - Directrice - tél. 03 23 79 75 20		M <sup>me</sup> Bosserelle - Directrice - tél. 03 23 79 77 90
Quels documents dois-je fournir à l'école ?	<p>Si mon enfant était inscrit dans une autre école, je fournis un <b>certificat de radiation</b> de son ancienne école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si nécessaire, le certificat de pré-inscription délivré par la mairie de ma commune de résidence</li> <li>• Photocopies du livret de famille (pages des parents et de l'enfant à inscrire)</li> <li>• Photocopies du carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins obligatoires : antidiphthérique, antitétanique et antipoliomyélitique)</li> </ul>		
Si je réside à l'extérieur de Guignicourt...	Je fournis la <b>dérogation scolaire acceptée</b> (voir en <b>1</b> les communes concernées). Si mon enfant prendra le car de ramassage scolaire, je remplis une demande de carte de transport auprès du conseil départemental de l'Aisne (imprimé fourni par l'école).		
En cas de séparation...	Je fournis les photocopies de la partie du jugement qui précise la garde des enfants.		
Lors de l'inscription...	Je devrai compléter une fiche de renseignements fournie par l'école.		
	Je viens <b>sans</b> mes enfants.		Mes enfants nouvellement inscrits peuvent m'accompagner pour faire connaissance.



# CANTINE & ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SIMPLIFIEZ-VOUS LA RENTRÉE AVEC LE PORTAIL FAMILLE



24 H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7, VOUS DISEZ D'UN ESPACE SÉCURISÉ POUR GÉRER LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LA CANTINE.

VOUS POUVEZ AUSSI VISUALISER VOS FACTURES ET PAYER EN LIGNE.



## COMMENT S'INSCRIRE ?

Sur [www.ville-guignicourt.fr](http://www.ville-guignicourt.fr), je me rends sur la fenêtre du **Portail Famille** (en haut et à droite de la page d'accueil) <sup>(1)</sup>

SI MON ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT À L'UN DE CES SERVICES...	SI MON ENFANT N'EST PAS INSCRIT À L'UN DE CES SERVICES...
<p><b>ATTENTION, LE RENOUELEMENT DE L'INSCRIPTION N'EST PAS AUTOMATIQUE</b></p> <p>Je choisis l'option « Réinscrire mon enfant... »</p> <p>Sur le formulaire, j'indique les renseignements concernant l'enfant. Après validation, je recevrai un mail pour m'informer de l'ouverture du <b>Portail Famille</b> à la réservation (périscolaire / cantine)</p>	<p>Je choisis l'option « Recevoir mes codes... »</p> <p>Sur le formulaire, j'indique les coordonnées de la famille et les renseignements concernant chaque enfant</p> <p>Après validation, je recevrai mes codes sous 48 h</p> <p><sup>(1)</sup> Si l'utilisation d'internet vous est impossible, rendez-vous en mairie SVP</p>

VOICI LES HORAIRES DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ENSEIGNEMENT <sup>(1)</sup>, MISE EN PLACE À COMPTER DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

## LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H 45 À 16 H 15.

	07:30	08:30	12:00	13:45	16:15	17:30	18:30
LUNDI							
MARDI		Accueil périscolaire					
JEUDI			CLASSE	Cantine		CLASSE	
VENDREDI						Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

(1) Sous réserve de l'accord de l'inspection académique, les plages horaires de classe du matin **et de l'après-midi** au groupe **Jacques Prévert** seront **avancées de 5 minutes** (de 8:25 à 11:55 et de 13:40 à 16:10).